

Samourais Baseball Club



SAMOURAIS BASEBALL CLUB

5, rue Colette
89100 Sens

Tél : 06.19.30.68.10

Association loi 1901 du 31 Juillet 2008

Site Internet: <http://www.samourais-baseball.fr>



Dossier d'inscription

Saison 2009 – 2010

Les pages 1 à 4 du présent dossier sont à renseigner et à rendre le même jour, accompagnées de **toutes les pièces nécessaires** à la saisie de la licence auprès de la Fédération Française de Baseball et de Softball. **Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**

La page 5 est à lire attentivement, à faire cosigner par l'entraîneur de la section concernée, et à conserver.

Saison 2009 – 2010

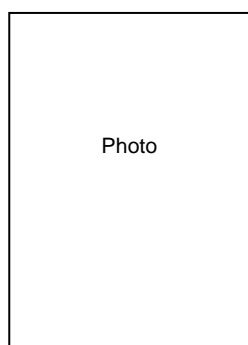
SAMOURAIS BASEBALL CLUB

5, rue Colette
89100 Sens

Tél : 06.19.30.68.10

Association loi 1901 du 31 Juillet 2008

Site Internet: <http://www.samourais-baseball.fr>



Nom : Prénom :
 Date de naissance : / / Ville :
 Pays : Nationalité : Sexe : F M
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Taille de maillot : S M L XL Profession :
 Tél. fixe : - - - - Tél. portable : - - - -
 Email :

Représentant légal si mineur(e) :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél. fixe : - - - - ou tél. portable : - - - -

Classification :

- | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Minime | [né(e) en 1997, 1998 ou 1999] | Baseball compétition : 45 € assurance comprise |
| <input type="checkbox"/> Cadet | [né(e) en 1994, 1995 ou 1996] | Baseball compétition : 45 € assurance comprise |
| <input type="checkbox"/> Junior homme | [né en 1991, 1992 ou 1993] | Baseball compétition : 90 € assurance comprise |
| <input type="checkbox"/> Junior femme | [née en 1991, 1992 ou 1993] | Softball compétition : 70 € assurance comprise |
| <input type="checkbox"/> Sénior homme | [né en 1990 ou avant] | Baseball compétition : 90 € assurance comprise |
| <input type="checkbox"/> Sénior femme | [née en 1990 ou avant] | Softball compétition : 70 € assurance comprise |

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Une photo d'identité,
- Le certificat médical page 2, daté de moins de trois mois, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du baseball et du softball, et autorisant le surclassement,
- Le règlement de la cotisation annuelle (chèque à l'ordre du Samourais Baseball Club),
- L'autorisation parentale page 3 dûment renseignée et signée pour tout licencié mineur,
- Le règlement intérieur de l'association page 4 daté et signé.



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Je soussigné(e),, Docteur en médecine, reconnais avoir examiné, né(e) le / / à et déclare ne pas avoir constaté de contre-indication apparente à la pratique d'une activité physique et sportive, et plus particulièrement du baseball et du softball.

J'autorise le **simple / double¹ surclassement** pour la pratique du baseball et du softball en compétition (mineurs uniquement).

Cachet professionnel

Date :

Signature



EQUIPEMENT RECOMMANDE

Lors des entrainements, tout licencié devra se munir des équipements suivants :

- une tenue de sport de type jogging ou short,
- une coquille de protection pour les garçons,
- des chaussures à crampons de type football pour les entrainements à l'extérieur,
- des baskets propres pour les entrainements en salle,
- une casquette par tout temps,
- une bouteille d'eau.

Les autres équipements (battes, balles, casques de protection et gants) sont prêtés par le club, mais l'achat d'un gant de baseball personnel sera rapidement nécessaire (nous contacter).



Le port d'une coquille de protection est obligatoire lors des matchs et entrainements. L'association et ses dirigeants ne sauraient être tenus responsables en cas d'incident lié au non respect de cette consigne.

¹ Rayer la mention inutile



AUTORISATIONS

Pour les enfants mineurs, les autorisations parentales, d'évacuation et de soins doivent être obligatoirement remplies.

Je, soussigné, responsable légal de l'enfant

AUTORISATION PARENTALE

Autorise mon enfant à participer aux activités du SAMOURAIS BASEBALL CLUB.

AUTORISATION D'EVACUATION ET DE SOINS

Autorise l'équipe de direction du SAMOURAIS BASEBALL CLUB à prendre, sur avis médical, toutes dispositions nécessitées par l'état de mon enfant en cas d'accident si le responsable légal n'est pas joignable et/ou ne peut être présent.

AUTORISATION DE TRANSPORT

Autorise mon enfant à emprunter les moyens de transport mis à sa disposition par le club. **Je m'engage à ne pas intervenir juridiquement** contre le SAMOURAIS BASEBALL CLUB en cas d'accident. Dans le cas contraire, j'accompagnerai moi-même mon enfant à chaque déplacement.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

Autorise le SAMOURAIS BASEBALL CLUB à prendre en photo mon enfant pendant les activités au sein du club. J'autorise le SAMOURAIS BASEBALL CLUB à afficher ces photos dans ses locaux ou lieux que le club utilise et éventuellement à publier ces photos dans des supports internes et/ou externes du club (journal, site internet, etc.). J'ai pris bonne note que cette disposition n'ouvre droit à aucune rémunération.

AUTORISATION DE RETOUR AU DOMICILE

Autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens après un entraînement ou match. Dans le cas contraire, les parents devront venir chercher leur enfant sur le terrain ou dans le gymnase aux horaires de fin d'entraînement ou de match. Il est important de noter qu'en dehors des horaires d'entraînement ou de match, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

Fait à

Le

Lu & approuvé,
Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la vie de l'association qui ne sont pas explicitement prévues par les statuts.

CHAPITRE 1 – GENERALITES

Article 2

Le baseball est une activité individuelle et collective pratiquée dans une ambiance conviviale et amicale. L'adhésion au club implique le respect de ces principes.

Article 3

Pour prétendre prendre part aux entraînements, matches et autres activités du club au-delà des trois séances découvertes offertes, tout demandeur devra avoir fourni tous les documents qui lui auront été remis à l'inscription et être à jour de sa cotisation. Les autorisations parentales devront avoir été remplies pour que l'enfant mineur puisse participer aux activités.

Article 4

Tout licencié s'engage à jouer dans le respect de ses partenaires, de ses adversaires, du corps arbitral et selon l'éthique sportive.

Article 5

Le Samourais Baseball Club de Sens s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique, confessionnel ou racial, ainsi que toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association. Tout licencié se doit de se conformer à cette ligne de conduite.

Article 6

Tout licencié se doit de respecter et de faire respecter les installations et matériels mis à sa disposition par le club, la mairie ou tout autre organisme.

Article 7

Toute dégradation du matériel de l'association, de la mairie ou autre, sera à la charge de la personne ayant commis la dégradation et ne pourra être prise en charge par le club. En outre, le bureau se réserve le droit d'appliquer d'éventuelles autres sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent.

Article 8

La prise de produits dopants, destinés à augmenter les performances physiques, est formellement prohibée. Des contrôles inopinés peuvent avoir lieu à tout moment.

Article 9

Tout dossier disciplinaire, ou manquement de quelque sorte au présent règlement, sera examiné par le bureau directeur en collaboration avec le joueur et son entraîneur, avec prise de décision à l'issue de l'entretien.

CHAPITRE 2 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE & SPORTIVE

Article 10

Toutes les informations concernant les rendez-vous pour les semaines à venir sont communiquées par l'entraîneur. Ainsi chaque personne est priée de s'organiser pour prévenir au moins une semaine à l'avance en cas d'absence prévisible.

Article 11

Durant l'entraînement, seul l'entraîneur prend des initiatives. Aucune autre personne ne pourra intervenir. Il est apte à exclure pour la séance toute personne qui ne respecterait pas les consignes, et devra faire un rapport au bureau directeur de l'association.

Article 12

Tout licencié se doit de respecter toutes les consignes de sécurité dictées par l'entraîneur. Ainsi, le port d'une coquille de protection est obligatoire lors des matches et entraînements. L'association et ses dirigeants ne sauraient être tenus responsables en cas d'incident lié au non respect de ces consignes.

Article 13

Les entraîneurs doivent assurer leurs responsabilités au sein de l'association. Ainsi, ils doivent prendre part à tous les entraînements et matches de l'équipe. Néanmoins, ils peuvent demander une dérogation au bureau directeur en cas d'impératif externe.

CHAPITRE 3 – REGLEMENT INTERIEUR

Article 14

Le fait de signer ce document implique sa connaissance et son approbation. Nul ne pourra participer à la vie du club sans avoir signé la présente déclaration.

Je, soussigné(e),

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et m'engage à le respecter.

Fait à

Le

Lu & approuvé,
Signature de l'adhérent
et du responsable légal pour les mineurs :



LES COMMANDEMENTS DU SAMOURAI

Esprit d'équipe ...

1. Une attitude positive est attendue à tout moment vis-à-vis de tes coéquipiers. L'entraîneur est le seul à pouvoir faire des commentaires sur les erreurs commises sur le terrain.
2. Pendant le match, le plus grand sérieux est attendu de tous, sur le terrain comme dans le dugout, dans la gestion du matériel, le suivi du jeu et la préparation des prochains batteurs.

... et Fair Play

3. La même attitude positive est attendue vis-à-vis des équipes adverses. Aucune injure, aucun commentaire ni provocation d'aucune sorte ne sont tolérés. Le fair-play doit dominer en toute situation.
4. En fin de partie, quelle que soit l'issue du match, chacun s'attache à saluer respectueusement tous les membres de l'équipe adverse ainsi que les officiels (arbitres et scoreurs).

Fait à

Le

Lu & approuvé,
Le joueur,

Co-Signature de l'entraîneur,